

# Vallée du Thérain : favoriser les débordements pour éviter les inondations

Porteur de projet : Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (60)

**Entre 2016 et 2021, le Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) a restauré les zones naturelles d'expansion des crues. Pour y parvenir, il a arasé, sur près de 100 kilomètres de berge, entre Beauvais et Montataire, les merlons de curage qui surélevaient les rives du Thérain, déconnectant le lit mineur du lit majeur de la rivière. Une opération qui a, depuis, largement démontré son efficacité. Explications.**



Arasement des merlons de curage du Thérain

« Notre syndicat est né en 1963, pour protéger 22 communes des inondations. Pendant plusieurs décennies, le curage régulier du Thérain a été considéré comme une bonne solution pour accélérer les écoulements en cas de crue. En 2001, une crue marquée par l'inondation des 22 communes a remis en cause cette pratique. Avec l'aide de l'agence de l'eau Seine-Normandie, nous avons conduit des études et recruté un technicien de rivière dans l'objectif de restaurer les zones d'expansion des crues, c'est à dire reconnecter le Thérain à son lit majeur » explique Denis Collinet, directeur du SIVT. A cette fin, il a été décidé d'arasé les merlons de curage, remblais déposés sur les berges au fil des opérations d'extraction des sédiments, qui empêchaient le cours d'eau de déborder vers les marais voisins. Entre Beauvais et Montataire, pas moins de 95 merlons ont ainsi été aplanis, ramenés au niveau du sol, sur des terrains publics comme des terrains privés.

L'agence de l'eau Seine-Normandie a financé à hauteur de 80% le programme de travaux de 197 000 € du SIVT visant à l'arasement des merlons de curage du Thérain afin de restaurer les zones d'expansion des crues".

## Solidarité de bassin

« En 20 ans d'animation, M. Liégeois- technicien de rivière- a fait connaître notre syndicat et a su construire une relation de confiance avec les propriétaires forestiers, les agriculteurs, les élus, ce qui a largement facilité la mise en œuvre du projet », souligne le directeur du SIVT. Signe de cette adhésion : aucun propriétaire privé n'a demandé à être indemnisé pour la réalisation de travaux sur ces terres. « Nous avons pris le temps, sommes allés sur place expliquer, rassurer, chercher des solutions, comme la création de points hauts sur les pâtures pour protéger les bêtes pendant les crues », se souvient Denis Collinet. En 2016, à peine les premiers travaux achevés, une crue mettait en eau toutes les zones restaurées. « On n'aurait pas pu rêver mieux : le discours que nous tenions a été démontré. Tout le monde a vu que les débordements dans la nature stockaient l'eau et évitaient les inondations en aval, et que l'eau redescendait presque aussi vite qu'elle montait, que nous n'allions pas transformer les forêts en étang », raconte le directeur. La crue de 2016 a levé les dernières réticences et permis de lancer toute la campagne de travaux, ce qui permettra une meilleure résilience du bassin versant face à un possible accroissement des débordements avec le changement climatique.

## Un territoire plus résilient

Dès leur achèvement, les travaux ont fait la démonstration de leur pertinence. Le 21 juin 2021, une cellule orageuse a déversé sur Beauvais jusqu'à 100 mm de pluie en l'espace de 2 heures, provoquant ruissellements et inondations. En aval de la ville, les zones d'expansion nouvellement

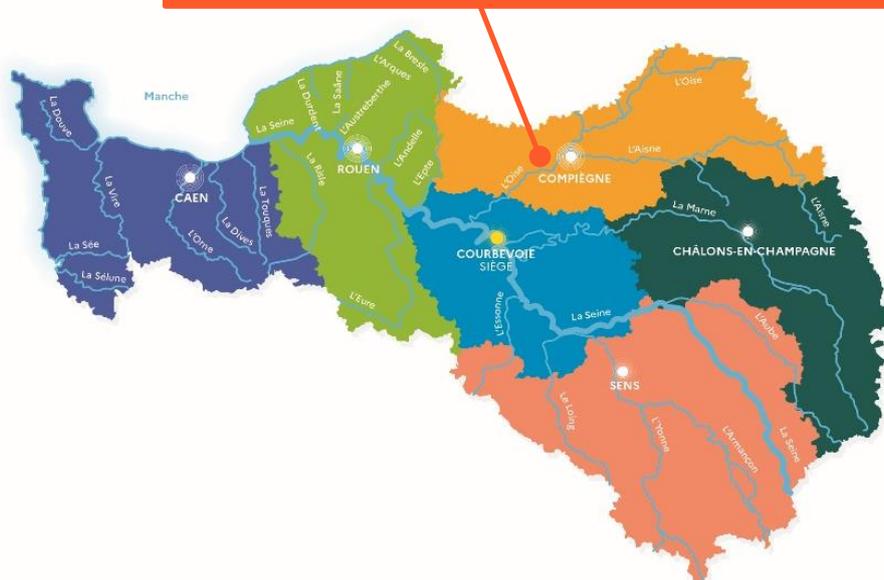
rétablies ont parfaitement absorbé le pic de crue, stockant plus d'un million de mètres cube d'eau. Le lit majeur du Thérain a joué son rôle protecteur, évitant le moindre sinistre en aval. Aujourd'hui les communes du SIVT ont intégré la préservation des zones humides dans leurs documents d'urbanisme, convaincues que celles-ci protègent les populations. L'arasement des merlons de curage du Thérain, un programme de travaux de 197 000 € financé à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie, a aussi d'autres bénéfiques. La biodiversité en profite : la flore des marais fait son retour, le brochet revient dans les frayères. Les écosystèmes aquatiques s'en trouvent améliorés : les berges en bon état améliorent les fonctions d'autoépuration du Thérain et la qualité chimique de son eau, les zones humides stockent l'eau et contribuent à une meilleure recharge des nappes... Enfin, la restauration des milieux humides offre de nouveaux espaces de promenade aux habitants. « Cette opération fondée sur la nature est surtout une opération de bon sens, facilement reproductible. Le travail d'animation quotidien est un facteur déterminant » souligne Denis Collinet. ■

*Visionnez le reportage sur la Vallée du Thérain réalisé dans le cadre de la campagne "Ils l'ont fait, pourquoi pas vous?" de l'agence de l'eau Seine-Normandie visant à promouvoir les actions entreprises en faveur de l'adaptation au changement climatique.*



Après travaux, les zones d'expansion de crues restaurées

## Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (60)



## SIEGE

Agence de l'eau Seine-Normandie  
12 rue de l'Industrie – CS 80148  
92416 Courbevoie cedex  
Tél. 01 41 20 16 00

RESTONS CONNECTÉS SUR  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



Le changement climatique est le défi mondial de notre siècle que nous devons relever ensemble sur tous les plans : environnemental, économique, social, culturel, sanitaire... Notre environnement va changer, l'eau va devenir plus rare et les événements extrêmes plus fréquents. Il faut donc repenser nos pratiques et nos modèles à toutes les échelles pour rendre nos territoires plus résilients et solidaires, sachant s'adapter aux événements climatiques extrêmes comme aux mutations profondes et progressives.

La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée à l'unanimité en décembre 2016 par le comité de bassin Seine-Normandie et le préfet coordonnateur de bassin invite à s'engager pour préserver les ressources en eau et assurer un cadre de vie sain et des écosystèmes résilients. **Une version actualisée et enrichie de la stratégie a été adoptée à l'unanimité par le comité de bassin en octobre 2023.**